

COMMUNIQUE DE PRESSE

Collège Saint-Exupéry de Vincennes : point d'information du mardi 05 décembre 2017

Depuis le mardi 21 novembre et à la suite de la découverte de solvants chlorés dans l'enceinte du collège Saint-Exupéry de Vincennes, l'établissement est fermé. Une troisième réunion associant l'ensemble des acteurs institutionnels concernés et les représentants de la communauté éducative s'est tenue ce jour pour faire le point sur la situation et arrêter les dispositions de nature à assurer la continuité pédagogique pour tous les collégiens vincennois à partir du 8 janvier 2018.

Le 27 novembre, les 186 élèves de sixième du collège Saint-Exupéry ont rejoint le collège Offenbach à Saint Mandé où ils resteront scolarisés jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017/2018. Sur place, l'administration, les enseignants, les agents départementaux se sont mobilisés pour offrir les meilleures conditions d'accueil. Un service de restauration supplémentaire a été mis en place dès le premier jour d'enseignement au collège.

Pour les élèves de 5^e, 4^e et 3^e du collège Saint Exupéry, le télé-enseignement s'est progressivement mis en place depuis le 29 novembre et sera assuré jusqu'aux vacances de Noël. Pour permettre la mise en place de ce dispositif, la ville de Vincennes met à disposition plusieurs salles permettant d'organiser, périodiquement pour chaque classe, des cours en présentiel avec les enseignants. 27 heures de mise à disposition d'équipements sportifs supplémentaires ont été également débloquées par la Ville pour la faciliter la pratique de l'EPS jusqu'aux congés de Noël.

L'académie de Créteil a mobilisé la délégation académique au numérique éducatif ainsi que les inspecteurs de discipline pour former les équipes enseignantes et les accompagner dans la mise en œuvre du télé-enseignement. Ces formateurs sont également intervenus le 27 novembre auprès de chaque classe lors des réunions de prise en main du dispositif et de l'outil « cartable en ligne », espace numérique de travail sécurisé. Les élèves porteurs de handicap ont été affectés conformément aux vœux exprimés par les familles.

Après l'examen de toutes les hypothèses de scolarisation des collégiens, l'ensemble des acteurs présents ont acté que la seule option techniquement et pédagogiquement réalisable pour la rentrée de janvier 2018 est celle d'un accueil dans l'ancien collège Camille Pissarro, situé à Saint-Maur-des-Fossés.

Le déménagement du mobilier et des outils informatiques s'effectuera pendant la période des congés de Noël et mobilisera les services départementaux pour assurer l'installation sur le nouvel établissement et préparer, dès le 8 janvier, l'accueil et la restauration des élèves et des personnels de Saint- Exupéry dans l'ancien collège Camille Pissarro libéré.

Les dispositions relatives au transport et à la sécurisation du trajet des élèves sont à l'étude et seront précisées dans les jours à venir.

Parallèlement, les services du département en coordination avec la ville de Paris et les services de l'Etat ont d'ores et déjà largement engagé les procédures permettant de réaliser un collège provisoire Cours des Maréchaux. Tout est fait afin que ce collège provisoire soit livré pour la rentrée de septembre 2018, permettant ainsi de scolariser tous les collégiens de la 6^e à la 3^e. Ce collège provisoire sera donc accessible à pieds pour les élèves comme l'était le collège Saint-Exupéry.

Le collège modulaire répondra aux normes d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) et disposera de toutes les fonctionnalités spécifiques au fonctionnement pédagogique et à un accueil de qualité des élèves et des personnels.

Une information sera adressée à chaque famille par le département et la Direction des Services Départementaux de

l'Education Nationale par l'intermédiaire du collège St Exupéry. Une nouvelle réunion est programmée le 19 décembre dans la même configuration que celle tenue ce jour pour procéder à un point d'étape relatif à la construction du collège provisoire pour la rentrée de septembre 2018.



Contacts presse

Conseil Départemental

Patrick HERVY
01 43 99 70 23 / 06 32 54 57 93
patrick.hervy@valdemarne.fr

Mairie de Vincennes

Julie LIARD
06 34 11 08 38
jliard@vincennes.fr

Préfecture du Val-de-Marne

Mehdi TRABELSI
01 49 56 60 67 / 06 03 34 29 87
mehdi.trabelsi@val-de-marne.gouv.fr

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

Marie-Hélène LECLERE
01 45 17 60 33
marie-helene.leclere@ac-creteil.fr